

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, ce 8 février 2018

VAUGHAN AVOCATS ACCOMPAGNE LAUAK DANS L'ACQUISITION DE NIMITECH.

Le closing du 1^{er} février 2018 a entériné l'acquisition de la société NIMITECH par le GROUPE LAUAK. Cette opération vient élargir l'activité du GROUPE LAUAK dans la conception d'ensembles composites dans le domaine de l'aéronautique et du spatial.

NIMITECH est une PME innovante qui propose des prestations et des solutions directement applicables en situation industrielle série. Elle dispose d'un portefeuille technologique issu de 20 ans d'activités de Recherche & Développement, et propose des procédés spécifiques hautes performances sur tous les procédés de mise en œuvre des composites thermoplastiques. Elle comprend par ailleurs un bureau d'études et de calcul lui permettant de répondre à des prestations globales (dossier de définition, dossier justificatif de définition). En 2017, la société réalisait un chiffre d'affaires de 2,6 millions d'euros et employait 30 personnes.

Le GROUPE LAUAK est l'un des principaux sous-traitants de rangs 1 et 2 de fabrication de pièces primaires, sous-ensembles et ensembles en métal et composite pour l'industrie aéronautique. Ses clients clés sont les avionneurs tels qu'Airbus, Dassault Aviation ou Embraer, ainsi que plusieurs équipementiers comme Daher, Liebherr, Safran et Stélia. Fondé en 1975, le GROUPE LAUAK réalise un chiffre d'affaires de 150 millions d'euros et emploie aujourd'hui près de 1400 personnes réparties sur 5 sites en Europe.

Le cabinet VAUGHAN AVOCATS est intervenu sur la structuration fiscale de l'acquisition, et sur la négociation et la rédaction des actes d'acquisition (achat des actions, convention de garantie d'actif et de passif), ainsi que sur les contrats de travail conclus avec les anciens dirigeants.

LISTE DES INTERVENANTS

Pour les cédants :

- Pour les Fondateurs : cabinet SEIGLE BARRIE ET ASSOCIES (Pierre-François Muller, Collaborateur)
- Pour les Investisseurs : cabinet BALTHAZAR (Véronique Lacatelle, Associée ; Camille Mondolini, Collaboratrice)

Pour le GROUPE LAUAK : cabinet VAUGHAN AVOCATS

- Corporate : Bruno de Laportalère, Associé ; Thibault Fattori, Collaborateur ; Carole Levraut, Assistante juridique
- Fiscal / Structuration : Lionel Agossou, Associé ; Samir Mazari, Collaborateur
- Social : Jean-Charles de Bellefon, Associé ; Pauline Carrillo, Collaboratrice

A PROPOS DE VAUGHAN AVOCATS

Vaughan Avocats est un cabinet d'affaires indépendant regroupant près de 60 avocats implantés à Paris, Toulouse, Sophia Antipolis, Rennes, Versailles et Bamako. Le cabinet propose des solutions porteuses de sens, à la fois, pour l'entreprise et pour ses hommes. Afin de répondre aux nouveaux besoins du dirigeant, de l'entreprise et de ses partenaires, Vaughan Avocats a développé une approche collaborative axée sur la recherche de solutions innovantes et globales.

Découvrez Vaughan Avocats sur son site internet : <https://www.vaughan-avocats.fr>

Contact presse :

Charlotte SUHIT (Chargée de Communication)

csuhit@vaughan-avocats.fr

01 53 53 69 00